



## Communiqué de presse

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53  
Courriel : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

Rentrée 2018 : des situations inédites et inacceptables ...  
... jusqu'où ira-ton ?

Alors qu'on taxe souvent les syndicalistes de « pessimistes » qui ne voient que le nuage noir au milieu d'un ciel bleu, le SNUipp-FSU 23 met au défi quiconque de voir, pour cette rentrée, un coin de ciel bleu au milieu des nuages noirs !

En effet, la rentrée scolaire 2018 – 2019 se prépare sur le plan départemental dans des conditions inédites et inacceptables :

### Sur le plan départemental

- **25 postes vacants en juillet sur lesquels sont nommés des agents contractuels recrutés parmi les candidats non reçus au concours.** L'administration confie donc une classe en responsabilité à des agents contractuels qui recevront au mieux un accompagnement de 2 jours alors qu'elle a jugé leur niveau trop faible pour entrer dans le métier en bénéficiant d'une formation d'un an à l'ESPE. Cherchez le rationnel... C'est ainsi qu'ici, une collègue est recrutée en tant qu'agent contractuel pour la deuxième année consécutive alors que l'administration lui refuse le recrutement sous statut. C'est ainsi que là, une collègue contractuelle aura la responsabilité d'une classe de 21 élèves sur 5 niveaux, allant de la Toute Petite Section au CP alors qu'elle suivra au mieux 2 jours de « formation » !

- **Des écoles dont les effectifs nécessitent des ouvertures et/ou dont les conditions d'enseignement sont compromises par les choix opérés par l'IA-DASEN.** C'est le cas de l'école d'Ars, qui accueillera 24 élèves du CE1 au CM2, ou de Cerclier à Guéret, qui continuera d'accueillir 129 élèves avec un enseignant de moins, dont 20 élèves d'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (nul doute qu'ils seront 24 au cours de l'année) et où le projet de classe externalisée de l'IME de Grancher était prévu. C'est le cas de l'école de Saint Agnant qui attend 68 élèves pour 3 classes alors qu'elle en accueillait 61 pour une classe de plus l'année précédente. Les parents d'élèves organisent d'ailleurs une mobilisation à la rentrée pour obtenir la réouverture de la classe fermée en janvier 2018. C'est le cas aussi de l'école de Crocq qui accueillera 73 élèves et qui attend l'ouverture qu'avait promise l'IA-DASEN si les « effectifs atteignaient 71 élèves » !

- **Un poste de psychologue scolaire créé à la carte scolaire en janvier 2018 qui n'a pas trouvé preneur faute d'offre et de départ en formation.** La seule psychologue du RASED du sud Creuse devra-t-elle une année de plus couvrir l'équivalent de 2 secteurs comptant 37 écoles et 1800 élèves ? Comment le diagnostic, le suivi et l'orientation des élèves à besoins éducatifs particuliers peut-il être mené à bien dans de telles conditions ?

- **Une valse des IEN qui devient malheureusement annuelle.** Sur la circonscription d'Aubusson, c'est le 4<sup>ème</sup> Inspecteur de l'Éducation Nationale qui prendra ses fonctions en 4 ans. Sur la circonscription de Guéret 1, l'IEN, qui avait été nommé en septembre dernier et qui avait fait ses valises en juillet, est finalement de retour pour une deuxième année.

- **Ce turn-over n'est qu'à l'image celui subi par la DSDEN de Creuse,** qui désorganise les services, fait peser la charge de travail sur les personnels restants et impacte les conditions de travail des personnels enseignants. En effet, certains collègues ne connaissaient pas encore quelques jours avant la rentrée les écoles elles où ils seraient affectés quand d'autres ne savaient pas avec qui elles ou ils travailleraient. C'est ainsi qu'une collègue a appris qu'elle serait directrice d'une école seulement 3 jours avant la pré-rentrée ! Certains collègues ont appris leur mission à l'année (ou presque) le jour de la pré-rentrée. Pire, un autre collègue qui avait commencé à préparer sa rentrée après que l'administration lui ait annoncé son affectation et a été dans un deuxième temps déplacé !

Ce turn-over parmi les personnels administratifs conduit aussi certains dossiers à rester au point mort, des personnels restent en attente de remboursements de frais de l'année passée ou de prise en compte de leur Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé. Ce turn-over a également dû participer à **la gestion déplorable des personnels AESH** (voir communiqué de presse « *Scolarisation des élèves en situation de handicap : une priorité mal engagée* » !)

- **3 démissions et un licenciement chez les stagiaires de l'année 2017-2018 (sur une promotion de 18 professeurs des écoles) qui interrogent fortement sur le recrutement des professeurs des écoles et leurs conditions d'entrée dans le métier.** Le SNUipp-FSU 23 avait d'ailleurs fait une alerte CHS-CT qui avait conduit l'IA-DASEN à s'engager à mener une enquête sur ces conditions.

Comment penser, dans ces conditions là, que l'Education Nationale partage l'ambition du SNUipp-FSU 23 de faire réussir tous les élèves ?

Pour le SNUipp-FSU 23, faire réussir tous les élèves doit notamment passer par :

- le recrutement de personnels statutaires, y compris administratifs, en nombre suffisant,
- des effectifs réduits et qui tiennent compte de la structure des écoles,
- une formation initiale et continue qui permette aux professeurs des écoles d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier,
- des départs en formation d'enseignants spécialisés et la création de postes de RASED, notamment de maîtres spécialisés dans les difficultés de comportement, qui permettent une réelle prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

**Pour le SNUipp-FSU 23, la passion et l'engagement des enseignants ne peut pas suffire. Le SNUipp-FSU 23 continuera d'exiger les moyens nécessaires à l'épanouissement et à la réussite de TOUS les élèves, et pas uniquement ceux en éducation prioritaire !**

Pour le SNUipp-FSU 23, les conditions de rentrée sont pour le moins inquiétantes. Les représentants du personnel espèrent que le Comité Technique Spécial Départemental qui se réunira le mardi 4 septembre au matin apportera les solutions nécessaires et attendues.

**Contacts** : Luc Marquès – Fanny Tissandier : 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53



SNUipp 23